

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 AVRIL 2022

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 20/04/2022 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 20/04/2022 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 05/04/2022

L'an Deux Mil 2022, le 13 AVRIL, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes Claude Fischer, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Bénédicte BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s) : Delphine DELANDRE (pouvoir à Adrien FURQUAND) - Christophe FLOQUET (pouvoir à Jacqueline CHAMPENOIS) - David HOFFMANN (pouvoir à Gérard BUYS) - Muriel DROUARD

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, Laurence LESIRE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2022-08	Vote du Budget Primitif 2022
2022-09	Assurance du personnel : modification délibération n°2021-29
2022-10	Annulation délibération n°2021-04

2022-08 : Vote du Budget Primitif 2022

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
475 883.16€	475 883.16€	465 020.01€	465 020.01€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022 proposé par le Maire.

2022-09 : Assurance groupe pour le personnel : modification de la délibération n°2021-29 du 13/12/2021 : modification des taux, tenant compte du décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021 relatif au versement du capital décès

Considérant la délibération d'adhésion en date du 13 décembre 2021 au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion,
 Considérant la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance collective des risques statutaires en date du 18 février 2022,
 Considérant que le contrat groupe avait prévu une majoration du taux de 0.08%, si le dispositif établi par le décret du 17 février 2021 était prolongé,
 Considérant le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021, publié au Journal Officiel le 29 décembre 2021, relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé prolongeant le dispositif de calcul du capital décès prévu au décret du 17 février 2021,
 Considérant la délibération du Conseil d'Administration n° 8-2022 du Centre de Gestion en date du 25/02/2022
 Considérant que le taux de cotisation applicable aux agents du régime général reste inchangé :

Le taux, à compter du **1^{er} janvier 2022**, pour la catégorie de personnels affiliés au régime spécial CNRACL, est modifié comme suit :

Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée

Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès : **6.28%**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de l'augmentation de cotisation de 0,08% relative au contrat, permettant d'assurer le versement du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé tel qu'il est défini par le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021.

2022-10 : Retrait de la délibération n°2021-04

Le Maire rappelle la délibération n°2021-04 du 1^{er} mars 2021 portant sur le versement d'une prime de 1 000€ à la secrétaire de mairie en fonction, dans le cadre de son départ à la retraite.

Un courrier de la Sous-Préfecture de Verdun avait alors été adressé à la Commune indiquant qu'une telle prime (et d'un tel montant) ne pouvait être octroyée à cet agent.

Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal le retrait de cette délibération, étant clairement entendu que l'agent concerné n'a pas reçu un centime lors de son départ de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition du Maire et **l'AUTORISE** à procéder au retrait de ladite délibération.

2022-08	Vote du Budget Primitif 2022
2022-09	Assurance du personnel : modification délibération n°2021-29
2022-10	Annulation délibération n°2021-04

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	